Actualités

Expédition Mi-loup: un cas de maltraitance discutable [VIDÉO]

Par Judith Desmeules, Le Soleil

27 février 2020 à 13h13 | Mis à jour le 8 mars 2023 à 07h55

5 minutes



Des images qui montreraient «un mauvais traitement» de chiens de traîneau ont été publiées sur les réseaux sociaux mardi. (Facebook/Facebook)

Des vidéos montrant «un mauvais traitement» de chiens de traîneau ont été publiées sur les réseaux sociaux mercredi. Elles ont rapidement été partagées et dénoncées par des milliers de personnes. La gravité des actions posées semble toutefois discutable.

0:00 Écouter la version audio

Plusieurs citoyens ont rapidement formulé des plaintes au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), ils y dénoncent le comportement des employés d'Expédition Mi-loup, entreprise située sur l'île d'Orléans.

La page Facebook de l'entreprise, qui offre des balades à traîneau tiré par les chiens, a rapidement été bombardée de messages haineux, à l'intention des employés qui sont filmés en train de frapper les chiens de race Husky.

«Ils ont frappé les chiens violemment carrément devant nous», explique Mélina-Anne Shaffer, qui regrette maintenant d'avoir payé pour une activité avec les chiens de traîneau.

«J'ai commencé à filmer après les coups de poing, j'ai pogné la dernière claque, mais ce que j'ai vu était bien pire. Les gens me disent qu'ils ont vu des situations similaires partout… ça n'a pas de bon sens», poursuit-elle.

Selon elle et les membres de sa famille qui l'ont accompagnée, les animaux étaient laissés dans de sales conditions, avec un bidon de plastique pour niche. Les vidéos ont aussi enregistré les cris des chiens qui semblaient plaintifs pour la plupart des internautes.

«Les chiens sont traités comme des objets sans avoir d'espace ni d'eau à leur disposition pour bien survivre. Mes chiens sont sortis de la [piste] et un [employé] est venu les frapper à coups de pied dans le ventre, coups de poing dans face et un autre [employé] m'a dit que c'était ma faute s'il le frappait, car j'avais mal dirigé mon traîneau!» dénonce la cliente qui a publié les vidéos sur son compte Facebook.

Il a été impossible jeudi de joindre les employés d'Expédition Mi-loup. Toutefois, l'employé filmé alors qu'il donne un coup à un chien se défend sur Facebook; dans une conversation avec un internaute, dont Le Soleil a obtenu copie, il dit agir ainsi pour «empêcher les chiens de se battre» et parce qu'il «n'a pas le choix».

Empêcher la bagarre

«Une bagarre de chiens huskies, ça peut dégénérer, sur la vidéo, le guide a donné une tape. Ça peut même être plus agressif, selon moi. Ce sont des chiens de meute, ils s'arrachent des oreilles si on les laisse se battre, on n'a pas le choix d'utiliser la force», témoigne un guide de chiens ayant travaillé plus de cinq ans dans les chenils, préférant s'exprimer anonymement.

L'homme ne voit rien de mal dans les vidéos. Il juge que les gens ont partagé activement la publication sans avoir vu de leurs propres yeux les conditions de vie de ces chiens.

«La niche bleue et la longueur des chaînes, tout est légal pour le MAPAQ. Les conditions sales semblent normales. La neige avait fondu. Il y a un moment dans l'année où le chenil est moins propre, il faut juste prendre le temps de le nettoyer», continue-t-il.

L'ancien guide a d'ailleurs salué l'efficacité du MAPAQ dans le traitement des plaintes, des vérifications sont réalisées régulièrement et tout est vérifié. Les employés du ministère mesurent la longueur des chaînes et font des tests sur la nourriture. Selon lui, si les conditions avaient été si médiocres chez Expédition Mi-loup, le ministère serait intervenu il y a longtemps.

«Les cris des chiens, ce sont des jappements de chiens 100 % normaux. Quand les chiens hurlent, je suis certain qu'une balade venait d'arriver ou de partir. C'est le cri qu'ils font parce qu'ils sont jaloux de ne pas être sur le traîneau», ajoute-t-il.



+

Le MAPAQ mis au courant

Dans le cas de maltraitance d'animaux par des entreprises, le MAPAQ est chargé de faire les inspections. Toutefois, une plainte à la Direction de la santé animale doit être formulée par le témoin direct des actions jugées négligentes.

«Pour qu'une plainte soit recevable, vous devez avoir constaté directement un manquement au règlement, c'est-à-dire […] eau et nourriture inadéquate, habitat non conforme ou si un animal ne reçoit pas les soins de santé requis par son état. La salubrité fait aussi partie de la réglementation. Les informations qui circulent sur Internet ou sur les réseaux sociaux ne sont pas recevables comme plainte. Il est de la responsabilité de la personne témoin des faits de formuler la plainte», a répondu le MAPAQ à un internaute ayant dénoncé la situation.

Le Ministère ne peut commenter les cas particuliers, en vertu de la loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, mais confirme que le dossier est connu des services d'inspection et qu'une plainte a été transmise à notre centrale de signalement.

«Le MAPAQ traite toutes les plaintes et les achemine à son service d'inspection pour procéder à leur analyse. Lorsque la santé, la sécurité ou le bien-être de l'animal sont compromis, le service d'inspection se rend rapidement sur les lieux. Toutes les mesures nécessaires sont prises afin de s'assurer de la protection du bien-être et de la sécurité des animaux», peut-on lire dans la réponse envoyée au Soleil.

Mélina-Anne Shaffer a aussi confirmé que sa plainte était entre les mains du ministère jeudi. **Judith Desmeules**